

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la commune. Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2019 a été établi avec la volonté :

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget 2020 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- D'achever les travaux de valorisation de notre patrimoine avec la restauration des escaliers du Rocher ;
- De poursuivre la sécurisation et la réfection des routes de la commune notamment au niveau de la montade et chemin de la Boriette et boulevard Chantemesse
- Apporter des conditions de travail de qualité à nos agents avec l'extension des locaux du service technique

Ce budget intègre une diminution de la DGF 2020 (dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat) de 12% (diminution de 11% en 2019).

La dette diminue sur le budget 2020. La compétence petite enfance a été transférée à la communauté d'agglomération du Puy en Velay (CAPEV) depuis le 01 janvier 2017. Le transfert des charges a été validé par la CLECT du 16 octobre 2018. Ainsi, l'emprunt de 350 000€ effectué par la commune pour la construction de la micro-crèche a été transféré à la CAPEV depuis 2019.

Le budget primitif 2020 est également marqué par la mise en concession de service public de l'exploitation touristique du Rocher. La commune ne versera plus les indemnités au régisseur, ce qui allège nos dépenses de fonctionnement. En contrepartie, nos recettes de fonctionnement diminuent également. La commune recevra une redevance annuelle fixe et un pourcentage de 10% des recettes d'exploitation du Rocher. Le budget primitif 2020 ne reflètera pas les recettes attendues de l'exploitation touristique du Rocher en raison des fermetures successives du rocher pour les travaux des escaliers du Rocher et la crise sanitaire du covid-19.

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

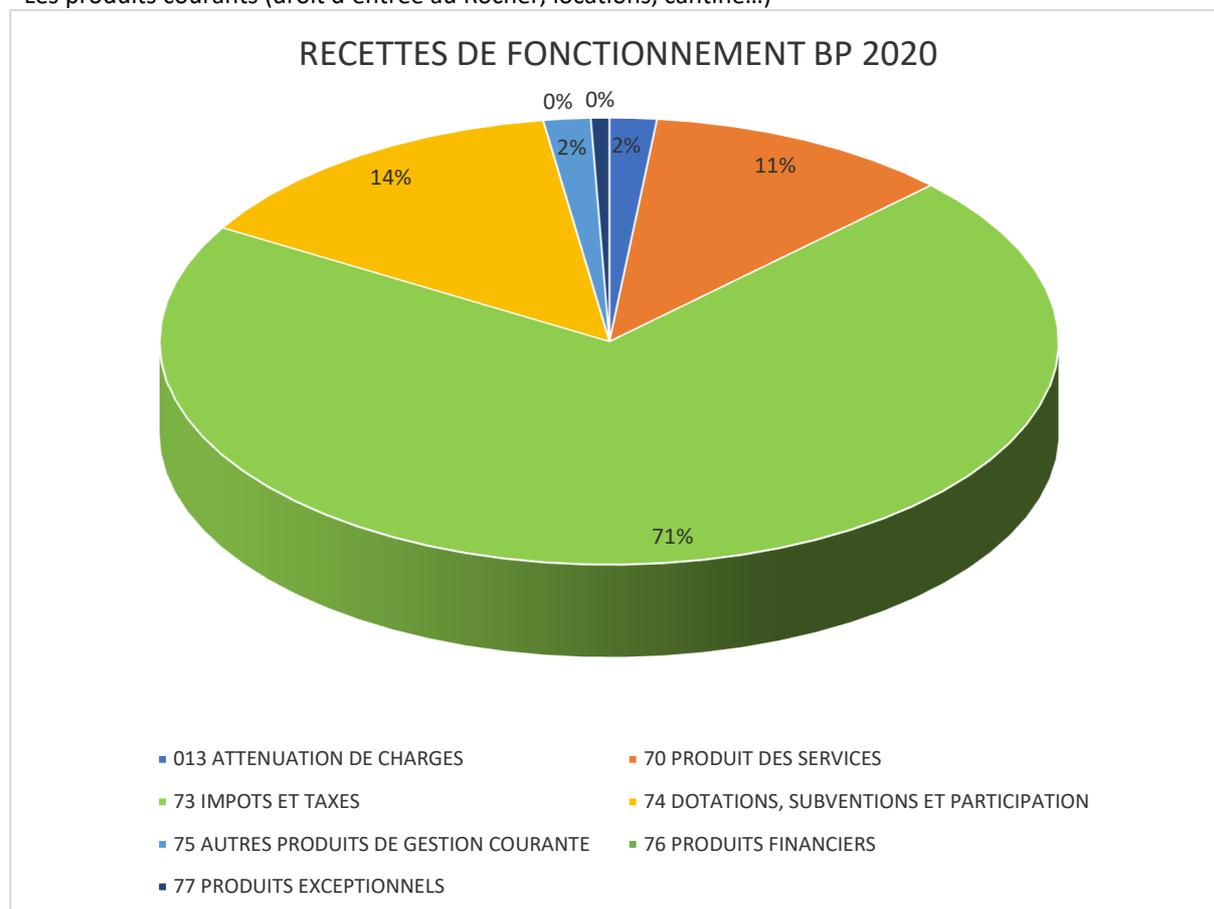
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

[A- Les recettes de fonctionnement](#)

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :



- Les produits issus de la fiscalité directe locale (Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties...)
- Les dotations versées par l'Etat (dont la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement).
- Les produits courants (droit d'entrée au Rocher, locations, cantine...)



CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2019	BP 2020	VARIATION
013 ATTENUATION DE CHARGES	10 500,00 €	15 000,00 €	43%
70 PRODUIT DES SERVICES	294 400,00 €	97 500,00 €	-67%
73 IMPOTS ET TAXES	640 694,00 €	627 488,00 €	-2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	112 119,00 €	125 405,00 €	12%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 531,00 €	15 030,00 €	-19%
76 PRODUITS FINANCIERS	10 907,00 €	- €	-100%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 040,00 €	5 880,00 €	-41%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 097 191,00 €	886 303,00 €	-19%
002-EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	109 770,05 €	100 000,00 €	-9%
72 TRAVAUX EN REGIE	10 000,00 €	11 000,00 €	10%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 216 961,05 €	997 303,00 €	-18%

Les prévisions des recettes 2020 subissent une baisse de 18% principalement pour les raisons suivantes :

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 12% entre 2019 et 2020
- Une prévision des recettes d'exploitation du rocher de -75% par rapport à 2019 dans le chapitre 70 (sans les facteurs évoqués ci-dessus, la baisse prévue aurait été de -52%, ce qui correspond quasiment à l'intéressement qui était versé au régisseur qui est entre 48 et 49%)
- Les produits comme les locations, droit de place, cantine ont aussi été impactés par la crise sanitaire Covid-19 et leur prévision a été revue à la baisse



- Le budget 2019 prévoyait le remboursement des intérêts de l'emprunt de 350 000€ transféré à la CAPEV, c'est pourquoi sur le budget 2020, il n'y a aucune prévision dans le chapitre 76

Le chapitre 013 est en augmentation mais il correspond aux remboursements par la CPAM ou notre assurance statutaire des absences pour congé maladie ou autre des agents communaux.

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 restent inchangés :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe d'habitation	8.71%	8.71%
Taxe foncière bâtie	14.19%	14.19%
Taxe foncière non bâtie	66.37%	66.37%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **598 098.45 €**.

- Les dotations

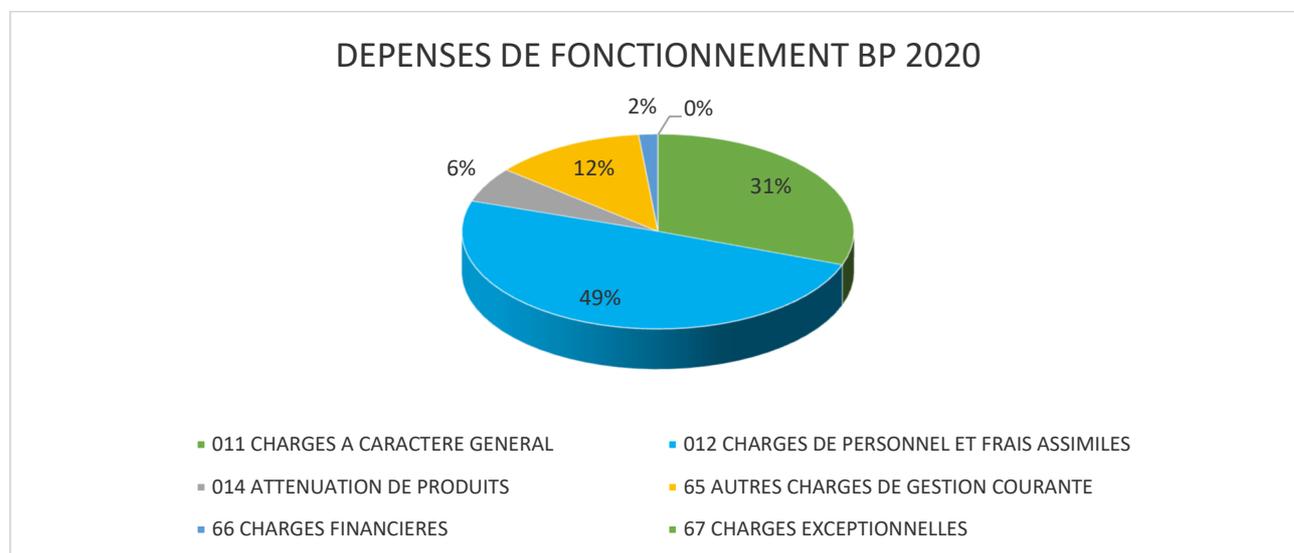
Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 75 125 € (au lieu de 82 144€ en 2019) dont 53 743 € de DGF.

Autres recettes (redevance, loyers, atténuations de charges)

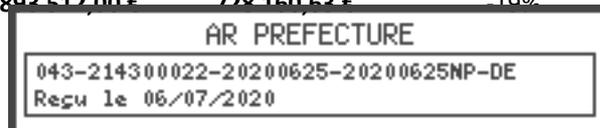
Elles sont principalement constituées :

- des droits d'entrée du Rocher : 75 000 €
- des loyers perçus par la commune : 15 000 €
- de la cantine : 16 000 €
- des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite à des sinistres + remboursement de trop payé du chauffage : 4 800 €

B- les dépenses de fonctionnement



CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2019	BP 2020	VARIATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	353 000,00 €	222 580,00 €	-37%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	348 610,00 €	360 320,43 €	3%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	86 602,00 €	42 482,00 €	-51%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 650,00 €	91 278,20 €	0%
66 CHARGES FINANCIERES	13 500,00 €	11 500,00 €	-15%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00 €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	892 512,00 €	728 160,63 €	19%



023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	320 739,30 €	266 432,62 €	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 709,75 €	2 709,75 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 216 961,05 €	997 303,00 €	-18%

Le budget prévoit une baisse des charges à caractère général qui s'explique principalement par la délégation de l'exploitation touristique du rocher. L'intéressement du régisseur n'est plus versé. On peut également constater une forte baisse du chapitre 014. Avec le transfert de la micro-crèche qui a été validé par la CLECT du 16/10/2018, l'attribution de compensation versée à la CAPEV est passée de 20 422€ à 42 482€ de manière rétroactive depuis le 01 janvier 2017. La régularisation des années 2017-2018 s'est effectuée en 2019.

Les charges de personnel subiront une légère hausse notamment due aux avancements de grade. A ce jour, il y a 9 agents titulaires et 1 agent non titulaire ramenés à 9.19 agents en équivalent temps plein.

REPERES

En €/hab	Commune Aiguilhe	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région
Charges générales	219	201	212	204
Charges de personnel	197	250	273	273
Charges de gestion courante	52	84	112	109
Charges réelles financières	8	22	22	17
Charges réelles exceptionnelles	0	1	9	6

Strate de référence :

Population : 1597

Régime fiscal : FPU : communes de 500 à 2 000 habitants

II La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 301 496.38 €.



A- vue d'ensemble de la section d'investissement

Projets	Dépenses	Recettes
Travaux de voirie	271 979,25 €	24 240,00 €
Aménagement et amélioration du Bourg	5 000,00 €	
Escalier du Rocher	142 000,00 €	102 522,00 €
Aménagement annexe du terrain de foot	4 000,00 €	
Travaux de voirie de la Plaine de Rome	1 223,53 €	24 792,83 €
Equipements services de la Mairie	6 000,00 €	
Travaux pôle associatif	66 770,85 €	96 334,00 €
Equipements école	29 236,70 €	
Extension et aménagement de la billetterie du Rocher	112 206,37 €	257 351,00 €
Extension bâtiment du service technique	230 000,00 €	27 757,17 €
Matériels de voirie/ illuminations...	120 802,36 €	
Adhésion capital SEM tourisme	15 000,00 €	
Eclairage du Rocher	42 469,09 €	
Divers		593,05 €
TOTAL PROJETS	1 046 688,15 €	533 590,05 €
Opération d'ordre	11 000,00 €	2 709,75 €
Charges financières	84 000,00 €	
Déficit antérieur	159 808,23 €	
Taxe aménagement		7 500,00 €
FCTVA		204 624,01 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		286 639,95 €
Virement de la section de fonctionnement		266 432,62 €
TOTAL	1 301 496,38 €	1 301 496,38 €
Besoin en emprunt		0,00 €
TOTAL	1 301 496,38 €	1 301 496,38 €

B- les principaux projets de l'année 2020

❖ Voirie 2020

Réfection et sécurisation de la Route de Roderie et impasse des Planches : Les travaux se sont achevés le 13 janvier 2020. L'objectif de la commune était de rendre à la route de Roderie un statut de voie résidentielle en limitant le transit des véhicules et en limitant la vitesse. L'Impasse des Planches avait besoin d'être réaménagée. Après les travaux d'eaux pluviales qui se sont déroulés au cours de l'année 2018, la circulation sur cette voie était devenue difficile notamment en raison des nids de poule qui se sont formés.

Réfection et sécurisation de la Montade et chemin de la Boriette : revêtement de la voie à refaire

Aménagement du trottoir Boulevard Chantemesse : réfection du trottoir et matérialisation de places de stationnement

❖ Escaliers du Rocher

Les travaux ont été réceptionnés le 17 mars 2020. Les marches de l'escalier avaient besoin d'être restaurées ou remplacées. Les murets construits à la chaux justifiaient une reprise de la maçonnerie et un remplacement de nombreuses couvertines. La commune a fait appel au mécénat privé par le biais de la fondation du patrimoine pour soulager l'impact financier.

AR PREFECTURE

043-21430022-20200625-20200625NP-DE
Reçu le 06/07/2020

- ❖ Extension et amélioration du bâtiment du service technique
Les locaux affectés aux services techniques ne sont pas aux normes et ne répondent pas aux conditions nécessaires pour l'accueil du personnel technique. Le bâtiment ne comporte pas d'espaces sanitaires et l'espace vestiaire est très insuffisant. Les locaux actuels ne sont ni isolés, ni chauffés. L'exiguïté des locaux actuels nous oblige à envisager une extension significative. L'extension ainsi que le bâti actuel fera l'objet d'une isolation thermique. Une première consultation avait été lancée en 2019 mais elle a été déclarée infructueuse. L'équipe municipale a alors revu le projet pour être relancé en 2020.
- ❖ Eclairage du Rocher : De nombreux projecteurs ne fonctionnent plus que ce soit en bas du Rocher ou sur le chemin de ronde. L'objectif est de remettre en valeur le rocher et la chapelle.

C- l'épargne brute/nette et capacité de désendettement

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement brute) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements, transferts entre section de fonctionnement et d'investissement).

Pour l'année 2019, la commune a dégagé une épargne brute de 276 869.90 €. Au 31/12/2019, la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme de 845 821.37 € soit une capacité de désendettement de 3.05 années. Au 31/12/2020, le capital restant dû serait de 762 187.37 €, avec une épargne brute prévisionnelle de 166 432.62 € soit une capacité de désendettement prévisionnelle de 4.58 années. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Notre commune se situe bien en deçà de ces seuils.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette 2019 représente 187 137.68 €.

III Budget du CCAS

En 2020, le budget du CCAS s'équilibre à la somme de 10 400.00 € en section de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement. Pour s'équilibrer, une subvention du budget communal de 8 500.00 € est versée au budget CCAS.

Le CCAS peut apporter une aide aux familles les plus nécessiteuses par le biais de bons d'achat alimentaire, de paiements directs à des fournisseurs de services de première nécessité et de bons d'achat de Noël. Le CCAS organise chaque année le repas des aînés.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Total des produits	7 855.00 €
Total des charges	10 533.95 €
Résultat comptable de l'exercice	-2 678.95 €
Résultat incorporé au BA 2019	4 312.75 €
Résultat administratif à affecter	1 633.80 €

Budget primitif 2020 du CCAS	
Charges	10 400.00 €
Produits	8 766.20 €
Résultat antérieur incorporé : excédent 2018	1 633.80 €

